

CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION DE LA  
PLATEFORME

« ATTIJARI-SOURCING »

## Article 1. Préambule

---

La société Attijariwafa bank est une société anonyme à conseil d'administration au capital de 2.035.272.260 dhs immatriculée au registre de commerce sous le numéro 333, dont le siège social est 2, Boulevard Moulay Youssef, Casablanca 20000, dont le représentant légal est Mohamed EL KETTANI, Président Directeur Général.

La société Attijariwafa bank est un établissement de crédit de droit marocain agréé en vertu de l'arrêté du Ministre des finances et de la privatisation n°2269-03 en date du 27 chaoual 1424, le 22 décembre 2003 tel que modifié et complété.

La Plateforme est mise en ligne par la société Attijariwafa bank et est accessible à l'adresse <http://attijarisourcing.attjarifabank.com>

Le Fournisseur reconnaît que l'utilisation de la plateforme nécessite le respect de l'ensemble des prescriptions d'utilisations définies au sein des présentes, et de ce fait reconnaît disposer de la compétence et des moyens nécessaires pour accéder et utiliser cette Plateforme.

## Article 2. Définitions

---

Chaque terme débutant ci-après par une majuscule a le sens qui lui est donné dans sa définition qui figure au présent article.

« Conditions Générales d'Utilisation » ou « Conditions Générales » : désigne le présent document.

« La Banque » : désigne Attijariwafa bank s.a, ses filiales et participations au sens de la loi 17-95 relatives aux sociétés anonymes.

« la Plateforme » : désigne la solution choisie et mise en ligne par la société Attijariwafa bank et accessible à l'adresse <https://attijari-sourcing.attjarifabank.com>

« Fournisseur » : est une entreprise qui s'est engagée à respecter les Conditions Générales, qui satisfait aux critères d'accès à la Plateforme et dont l'accès au portail est autorisé par la Banque.

« Administrateur Fournisseur » : est un Utilisateur Autorisé qui est habilité par le Fournisseur à autoriser les Utilisateurs Autorisés à accéder à la Plateforme, est qui est responsable du contrôle des nouveaux Utilisateurs Autorisés et des suppressions Utilisateurs Autorisés conformément aux dispositions des règles d'administration du Portail.

« Utilisateur Autorisé » : est une personne physique, membre du personnel du Fournisseur, autorisé par l'Administrateur Fournisseur à accéder à la Plateforme et à utiliser au nom et pour le compte exclusif du Fournisseur en respectant les Conditions Générales et auquel l'Administrateur Fournisseur transmet un mot de passe personnel et un identifiant utilisateur (Mot de passe/ Identifiant Utilisateur).

## Article 3. Objet de la plateforme

---

Par l'intermédiaire de la Plateforme, la Banque met à la disposition du Fournisseur, à titre gratuit, un environnement lui permettant d'accéder à l'outil collaboratif et assurant des échanges d'information dans le cadre de la réalisation des travaux qui lui sont confiés par la Banque, ou de sollicitation lors d'un Appel d'Offres

dans l'objectif d'optimiser les relations entre le Fournisseur et la Banque et ce, conformément aux dispositions des Conditions Générales.

L'ensemble des informations, données, documents, formules, plans, savoir-faire, idées ou tout autre élément qui feront l'objet d'échanges entre la Banque et le Fournisseur via la Plateforme ne pourront être utilisés respectivement par la Banque et par le Fournisseur que dans le cadre de leurs relations contractuelles définies par la passation d'une commande ou d'une consultation pour un Appel d'Offres.

Par ailleurs, le Fournisseur reconnaît avoir été informé que la plateforme est fournie sur la base d'un service « en l'état de l'art » et accessible en fonction de sa disponibilité, 24 h sur 24 et 7 jours sur 7, sauf en cas de force majeure, difficultés informatiques, difficultés liées aux réseaux de télécommunications ou autres difficultés techniques.

Pour des raisons de maintenance, Attijariwafa bank pourra interrompre l'accès à la plateforme et s'efforcera d'en avertir préalablement les utilisateurs. La Banque ne saurait être tenue responsable de l'impossibilité d'accéder à la présente Plateforme.

## Article 4. Opposabilité

---

La Banque se réserve le droit d'apporter aux présentes Conditions générales toutes les modifications qu'elle juge nécessaires et utiles, et la possibilité de modifier en tout ou partie des Conditions Générales afin de les adapter, notamment, aux évolutions de son exploitation, et/ou à l'évolution de la législation.

Les présentes Conditions générales sont opposables pendant toute la durée d'utilisation de la Plateforme et jusqu'à ce que de nouvelles conditions générales d'utilisation remplacent les présentes. La Banque communiquera au Fournisseur les nouvelles conditions générales d'utilisation par tout moyen, et ce, dès leur date d'entrée en vigueur.

Par ailleurs, tout accès à la Plateforme se fait sous l'entière responsabilité du Fournisseur.

L'accès à la Plateforme et l'utilisation des services par le Fournisseur sont soumis à l'acceptation expresse par ce dernier des présentes Conditions Générales ainsi que des documents définis ci-dessous lesquels sont mis en ligne sur la Plateforme et font partie intégrante des Conditions Générales :

Annexe 1 aux CGU : Attestation du représentant mandaté

Charte des Achats Responsables de la Banque accessible en libre-service depuis la page d'accueil de la Plateforme

## Article 5. Accès à la Plateforme

---

### 5.1 Modalités :

L'accès à la Plateforme est gratuit, hors fournisseurs d'accès Internet et hors coût de communications téléphoniques qui sont facturés directement par les opérateurs.

Le Fournisseur est informé que la Plateforme est fournie sur la base d'un service « en l'état de l'art » et accessible en fonction de sa disponibilité, 24 h sur 24 et 7 jours sur 7, sauf en cas de force majeure, difficultés informatiques, difficultés liées aux réseaux de télécommunications ou autres difficultés techniques, sans que cette liste ne soit limitative.

La Banque se réserve le droit, sans préavis, ni indemnité, de suspendre temporairement ou définitivement l'accès à la Plateforme pour effectuer une mise à jour, des modifications ou changement sur les méthodes opérationnelles, les serveurs et les heures d'accessibilité, sans que cette liste ne soit limitative.

Il appartient, donc, à l'utilisateur de veiller sur la compatibilité de ses moyens informatiques, aux évolutions de la Plateforme.

La Banque ne saurait être tenue responsable de l'impossibilité d'accéder à la Plateforme.

La Banque se réserve le droit de refuser l'accès à tout Utilisateur Autorisés si elle devait relever des faits laissant présumer l'utilisation frauduleuse ou la tentative d'utilisation frauduleuse de la Plateforme ou que l'utilisateur a violé l'une des règles de navigation, sans que cette liste ne soit limitative, elle en informe aussitôt l'Utilisateur, par tout moyen à sa convenance ce qui est expressément accepté par ce dernier.

## 5.2 Conditions d'Accessibilité à la Plateforme :

Le Fournisseur pourra faire une demande d'accès à la Plateforme en remplissant le formulaire concerné. Il recevra son identifiant et son mot de passe provisoire d'accès à la Plateforme par retour d'email. Dès la première utilisation, le Fournisseur devra modifier son mot de passe dès son premier accès.

La communication de l'identifiant et du mot de passe entraîne l'ouverture au profit du Fournisseur d'un compte administrateur propre au seul Fournisseur, accessible via Internet. A partir de ce compte administrateur, le Fournisseur accède à la rubrique : « Gérer les utilisateurs »

Seul le Fournisseur en utilisant son compte administrateur peut créer des comptes utilisateur ; il est en conséquence seul responsable des comptes créés et de l'utilisation de ces comptes par les personnes auxquelles ils auront été attribués.

Le Fournisseur ne peut accéder au Portail et l'utiliser que dans le cadre de ses relations avec la Banque et par l'intermédiaire d'un Administrateur du compte Fournisseur.

Un Fournisseur doit obligatoirement avoir un Administrateur Fournisseur qui à son tour peut avoir un ou plusieurs Utilisateurs Autorisés.

L'Administrateur Fournisseur est, le plus souvent, une personne expérimentée, rompue aux animations transversales au sein de son entreprise, rigoureuse, et faisant preuve d'un bon relationnel. Il n'a pas besoin de connaissances informatiques approfondies, mais il utilise couramment l'informatique, en tant qu'outil de travail.

L'Administrateur Fournisseur est nommé par le Fournisseur. Ce dernier doit avoir nommé un Administrateur Fournisseur via l'attestation du représentant mandaté annexée aux Conditions Générales. Cette attestation doit être signée, cachetée et transmise à la Banque par le biais du portail.

Le Fournisseur pourra désigner, en cas de besoin, un remplaçant en cas de congés ou d'absence de l'Administrateur Fournisseur.

Le Fournisseur doit communiquer et informer la Banque sur le transfert ou la fin de la fonction de l'Administrateur et sur tous événements susceptibles de mettre en question la stabilité de sa fonction. Le Fournisseur doit automatiquement faire une demande de désactivation de compte à la Banque, par courrier cacheté et signé et y précisant le nom du nouvel Administrateur.

L'Administrateur sera responsable des conséquences de tous dommages causés à la Banque dans le cadre de ses attributions. Il ne peut s'exonérer de sa responsabilité qu'en démontrant qu'il a usé des moyens les plus élevés au regard des règles de l'art et des meilleurs pratiques de l'industrie dans ce domaine et qu'il a eu la diligence nécessaire afin d'effectuer son rôle et sa mission.

Aucun Fournisseur, aucun Administrateur Fournisseur, aucun Utilisateur Autorisé et aucune autre personne n'a le droit d'accéder au Portail en utilisant le Mot de passe / Identifiant Utilisateur d'un autre Fournisseur ou Utilisateur Autorisé.

Le droit d'accès au Portail d'un Utilisateur Autorisé prend fin immédiatement en cas de résiliation des Conditions Générales ou dès qu'un Fournisseur, par l'intermédiaire de l'Administrateur Fournisseur, supprime le droit d'accès d'un Utilisateur Autorisé. Le Fournisseur, par l'intermédiaire de son Administrateur Fournisseur, prendra en conséquence toutes mesures nécessaires pour mettre fin à ce droit accès.

## Article 6. Responsabilité

---

Le Fournisseur et l'Administrateur Fournisseur s'engagent à n'utiliser la plateforme et les informations auxquelles il aurait accès que dans les seules conditions définies par La Banque.

Le Fournisseur et l'Administrateur Fournisseur s'engagent à (i) ne pas perturber l'usage que pourraient faire les autres utilisateurs de la Plateforme et de ne pas accéder aux espaces de tiers (ii) à ne commettre aucun acte pouvant mettre en cause la sécurité informatique de La Banque ou des autres utilisateurs ou visiteurs (iii) à ne pas interférer ou interrompre le fonctionnement normal de la plateforme.

Le Fournisseur et l'Administrateur Fournisseur s'interdisent notamment de modifier, copier, reproduire, télécharger, diffuser, transmettre, exploiter commercialement et/ou distribuer de quelque façon que ce soit les services, les pages de la plateforme, ou les codes informatiques des éléments composant les services et la Plateforme. .

La Banque s'efforce de réaliser, conformément aux règles de l'art, les opérations qui sont demandées par le Fournisseur à travers la Plateforme. Toute perturbation de l'utilisation de la plateforme ne saurait engager la responsabilité de La Banque.

La responsabilité de la Banque ne pourra être recherchée ni retenue en cas d'indisponibilité temporaire ou totale de tout ou partie de l'accès à la Plateforme, d'une difficulté liée au temps de réponse, et d'une manière générale, d'un défaut de performance quelconque.

La Banque ne saurait être responsable des atteintes à la sécurité informatique, pouvant causer des dommages aux matériels informatiques du Fournisseur et à ses données.

La Banque ne saurait être responsable de la violation des présentes Conditions Générales par un autre utilisateur.

La responsabilité de la Banque ne pourra être engagée en cas de dommages indirects résultant de l'utilisation de la Plateforme, ou des données contenues dans ce portail.

La Banque consent au Fournisseur, à titre non exclusif et personnel, un droit d'accès au(x) Service(s) et à son utilisation pour les besoins exclusifs dudit Fournisseur et dans le cadre de la relation établie entre la Banque et le Fournisseur.

La Banque ne sera en aucun cas responsable de toute utilisation ou accès au Portail par une personne physique ou morale accédant à la Plateforme, de quelque manière que ce soit, en utilisant les Mots de passe/Identifiants Utilisateurs dudit Fournisseur ou des Utilisateurs Autorisés.

Le Fournisseur peut être appelé en cause par la Banque, contre toute action qui serait engagée à son encontre, ou toute plainte qui serait déposée contre elle, par un tiers, du fait de l'utilisation par le Fournisseur, de la plateforme dans des conditions qui ne seraient pas conformes aux Conditions Générales. Cet appel en cause couvre toute somme que la Banque serait tenue de verser à quelque titre que ce soit, y compris les honoraires d'avocat et frais de justice reconnus ou prononcés, dans une limite raisonnable. L'utilisation de la Plateforme n'est assortie d'aucune garantie quelle qu'elle soit.

La responsabilité de la Banque ne pourra pas être recherchée ni retenue si d'éventuelles collectes et transmission de données personnelles, d'installation de cookies ou tout autre procédé tendant aux mêmes fins, sont effectués par des sites vers lesquels pointent des liens hypertextes accessibles depuis la plateforme ou accessibles par rebond.

La Banque ne saurait être responsable de l'utilisation qui pourrait être faite des informations et données financières relatives aux instruments financiers détenus par le Fournisseur et des conséquences qui pourraient en découler, notamment de toute décision prise sur la base des informations contenues sur la Plateforme.

La Banque se réserve le droit de prendre toutes les mesures qu'elle jugerait adéquates afin d'empêcher ou de mettre un terme à l'atteinte à ses droits d'auteur ou aux droits d'auteur de tiers, sans qu'aucune responsabilité ne puisse lui être imputée de ce fait.

## Article 7. Droit De Propriété intellectuelle

---

Les présentes Conditions générales n'emportent aucune cession d'aucune sorte de droits de propriété intellectuelle sur les éléments appartenant à La Banque au bénéfice du Fournisseur.

La Plateforme, les marques, les dessins, les modèles, les images, les textes, les photos, les logos, les chartes graphiques, les logiciels, les moteurs de recherche, les bases de données et les noms de domaine, sans que cette liste ne soit exhaustive, sont la propriété exclusive de La Banque.

Toute reproduction et/ou représentation, totale ou partielle d'un de ces droits, sans l'autorisation expresse de La Banque, est interdite et constituerait une contrefaçon susceptible d'engager la responsabilité civile et pénale du contrefacteur.

En conséquence, le Fournisseur s'interdit tout agissement et tout acte susceptible de porter atteinte directement ou non aux droits de propriété intellectuelle de La Banque.

La Banque confère au Fournisseur un droit d'usage privé, non collectif et non exclusif, sur le contenu de la Plateforme. Ce droit d'usage comprend le droit de reproduire pour stockage aux fins de représentation sur écran monoposte et de reproduction pour tirage sur papier. Toute mise en réseau, toute rediffusion, sous quelque forme, même partielle, est donc interdite. Ce droit est personnel, il est réservé à l'usage exclusif du Fournisseur. Il n'est transmissible en aucune manière.

Le Fournisseur s'engage en conséquence à :

- ne télécharger sur son ordinateur le contenu de la Plateforme que pour un usage personnel et limité dans le temps ;
- n'imprimer sur support papier les pages de la Plateforme téléchargées qu'à la condition que lesdites copies soient strictement limitées à un usage personnel.

Le Fournisseur s'engage à ne pas copier, reproduire, altérer, modifier, créer des œuvres dérivées ou divulguer au public tout ou partie du contenu de la Plateforme sans le consentement préalable et écrit de La Banque ou celui des tiers concernés.

## Article 8. Cookies

---

Le Fournisseur est informé que, lors de ses visites sur la Plateforme, un cookie peut s'installer automatiquement sur son logiciel de navigation et être temporairement conservé en mémoire sur son disque dur. Un cookie est un élément qui ne permet pas d'identifier l'utilisateur mais sert à enregistrer des informations relatives à la navigation de celui-ci sur la Plateforme.

Ces informations sont utilisées aux fins d'optimisation de la sécurité de la Plateforme et de fournir un service optimal.

Ainsi, les cookies sont utilisées pour :

- Gérer les paramètres personnels lors de la connexion de l'utilisateur à la Plateforme sécurisée ;
- Enregistrer des informations sur la navigation de l'utilisateur sur la Plateforme pour orienter sa navigation vers les contenus les mieux adaptés ;
- Mesurer le nombre de visites sur la Plateforme ;
- Evaluer l'efficacité de nos campagnes de promotion interne.

En aucun cas, les "Cookies" n'ont pour objet d'exploiter des informations personnelles nominatives concernant les personnes connectées à la Plateforme.

Le Fournisseur reconnaît avoir été informé de cette pratique et autorise expressément et sans opposition ni réserve, La Banque à l'employer.

Cependant, La Banque attire l'attention des utilisateurs et des internautes que si les logiciels de navigation de leurs ordinateurs sont configurés pour refuser les "Cookies", l'accès à certains services peut se révéler altéré, voire impossible.

## Article 9. Liens hypertexte

---

Les liens hypertextes établis en direction d'autres sites ne sauraient engager la responsabilité de La Banque, notamment s'agissant du contenu de ces sites. La Banque n'étant pas l'éditeur de ces sites, elle ne peut en contrôler de manière parfaite le contenu.

En conséquence, la Banque ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable du contenu des sites ainsi accessibles et notamment de leur véracité, actualité, qualité, exhaustivité, pertinence, illégalité, publicités, produits, services ou tout autre matériel disponibles sur ou à partir de ces sites ou sources externes.

La Banque ne pourra de même être tenue pour responsable des éventuelles collectes et transmission de données personnelles, installation de cookies ou tout autre procédé tendant à mêmes fins, effectuées par ces sites.

L'existence d'un lien de la Plateforme de La Banque vers un autre site ne constitue pas par conséquent, une recommandation ni une validation de ce site ou de son contenu. Il appartient à l'utilisateur d'utiliser ces informations avec discernement et esprit critique.

L'utilisateur de la Plateforme ne peut en aucun cas mettre en place un lien hypertexte en direction d'un autre site, même édité à titre personnel, y compris un site de réseau social quel qu'il soit, sans l'autorisation écrite et préalable de La Banque.

## Article 10. Données à caractère personnel

---

La banque s'engage à respecter les réglementations en vigueur en matière de traitement de données personnelles et notamment le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (Règlement Général sur la Protection des Données Personnelles) ainsi que toute réglementation nationale applicable.

### 10.1 Collecte

La Banque peut être amenée à demander aux utilisateurs de lui communiquer des informations personnelles telles que leurs noms, prénoms, coordonnées et adresse électronique, dans certains cas ; ces informations sont susceptibles de faire l'objet de traitements automatisés.

Lesdites informations sont recueillies sont destinées au seul usage d'Attijariwafa bank, de ses filiales et de ses prestataires le cas échéant. Elles ne seront en aucun cas mises à la disposition de tierces personnes.

Le Fournisseur s'engage à ce titre à ne communiquer que des informations exactes et pertinentes. Il tiendra informé La Banque de tout changement de ces informations.

Le Fournisseur donne expressément son consentement pour que les données à caractère personnel le concernant soient collectées dans ce cadre.

Les coordonnées des Utilisateurs ne sont utilisées que pour mieux les informer et, éventuellement, ne leur adresser que les informations qu'ils souhaitent recevoir.

Le Fournisseur accepte que les données à caractère personnel le concernant soient communiquées et partagées pour les mêmes finalités entre les Filiales et les sociétés du Groupe Attijariwafa bank ainsi qu'à ses partenaires, sous-traitants et prestataires dans la limite nécessaire à l'accomplissement des tâches qui leurs sont confiées.

En outre, le Fournisseur s'engage à fournir des informations exactes, complètes et d'actualité. Dans le cas où les informations fournies sont inexactes, incomplètes ou obsolètes, La Banque prendra toute mesure qu'elle jugera utile pour suspendre l'accès du Fournisseur à la Plateforme, définitivement ou provisoirement.

La Banque met en œuvre tous les moyens nécessaires afin d'assurer la confidentialité et la sécurité des données personnelles enregistrées pour éviter qu'elles soient détruites, déformées, endommagées ou accessibles à des tiers non autorisés, notamment par la sensibilisation de ses collaborateurs à leurs obligations et par la restriction d'accès en fonction des attributions et des responsabilités de chaque collaborateur, l'utilisation de systèmes informatiques sécurisés et éventuellement le recours au chiffrement de certaines données lors de leur stockage et / ou transmission .

La Banque s'engage à conserver les données personnelles pendant une durée n'excédant pas celle nécessaire à la réalisation des finalités pour lesquelles elles sont collectées ou traitées.

La Banque pourra être obligée de divulguer toute information concernant le Fournisseur afin de se conformer à toute loi ou réglementation en vigueur, ou pour répondre à toute demande judiciaire ou administrative.

### 10.2 Droits de l'utilisateur :



Le Fournisseur dispose d'un droit d'accès, de rectification des données personnelles le concernant.

Le Fournisseur peut également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données personnelles le concernant, sauf lorsqu'elles sont recueillies en vertu d'une loi. Cette opposition peut toutefois entraîner l'impossibilité pour le Fournisseur à accéder à la Plateforme.

Pour l'exercice de ces droits le Fournisseur doit respecter la procédure suivante :

- Demande écrite et signée par le Fournisseur à laquelle est jointe une photocopie de sa pièce d'identité ;
- Demande adressée à : [support\\_Achats@attijariwafa.com](mailto:support_Achats@attijariwafa.com) / [dpo@attijariwafa.com](mailto:dpo@attijariwafa.com)

## Article 11. Echanges de Données Informatiques

---

Le Fournisseur est entièrement responsable de l'ensemble des opérations effectuées à travers son compte et avec son identifiant et il est entièrement responsable des opérations effectuées par ses Utilisateurs Autorisés.

La Banque et le Fournisseur conviennent qu'ils vont s'échanger des informations par voie d'échanges de données informatiques c'est-à-dire qu'ils vont procéder à des transferts électroniques de données et d'informations via tout réseau d'ordinateurs ou autre.

Les échanges de données informatisées entre la Banque et le Fournisseur, concerneront, principalement : (Les informations du Fournisseur, les appels d'offres lancés par la Banque, les offres du Fournisseur, les données de contractualisation, les contacts des commerciaux, des documents joints et les questions destinés aux acheteurs...)

Le Fournisseur accepte que les informations échangées sur la base de la présente clause et en conformité avec les dispositions de celle-ci aient une valeur probante équivalente à celle d'un document papier.

Le Fournisseur accepte que ses noms, prénoms, numéros de téléphones et de fax, adresses électroniques et les références de sa société puissent être inscrites par la Banque notamment pour constituer les différents identifiants et intégrés dans l'annuaire électronique de la Banque, ainsi que tous outils nécessaires au fonctionnement des services.

Le Fournisseur s'engage à ne communiquer que les données nominatives de ses salariés qui lui auront expressément donné leur accord à cet effet.

## Article 12. Durée et Résiliation des CGU

---

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation s'appliquent à compter de leur acceptation par le Fournisseur. La Banque se réserve le droit de résilier de plein droit, sans préavis, l'accès à la Plateforme, en cas de violation des présentes conditions d'utilisation et/ou en cas de violation des dispositions légales en vigueur ou lorsque ces Utilisateurs Autorisés se sont engagés dans des activités interdites par les lois et réglementations en vigueur.

La Banque se réserve le droit de résilier les présentes CGU, en cas de force majeure ou tout événement similaires affectant son activité. En cas de résiliation des CGU, tous les droits accordés par les présentes au Fournisseur et à ses Utilisateurs Autorisés prennent fin et le Fournisseur et ses Utilisateurs Autorisés doivent immédiatement cesser d'utiliser la Plateforme, sans préjudice de dommages et intérêts pour la Banque.

Les obligations résultant des articles «Responsabilités», « Confidentialité », « Propriété intellectuelle », « traitement des données à caractère personnel », resteront en vigueur après l'expiration ou la résiliation des présentes Conditions Générales.

## Article 13. Audit

---

À condition de prévenir le Fournisseur en temps utile et pendant les heures de travail normales, la Banque a le droit de faire un audit périodique de l'utilisation de la Plateforme faite par le Fournisseur, sous réserve du respect des clauses de confidentialité des présentes, afin de s'assurer que le Fournisseur respecte les présentes CGU.

## Article 14. Préconisation

---

Pour protéger le caractère confidentiel de ses demandes, le Fournisseur est invité à prendre les dispositions adéquates, en fonction de son propre matériel logiciel pour, soit prévenir la mémorisation, dans son micro ordinateur, des données consultées, soit pour procéder à l'effacement de celles-ci une fois la consultation terminée.

S'il importe des données sur un logiciel de gestion, le Fournisseur veillera à en interdire l'accès aux tiers non autorisés.

A ce titre, le Fournisseur assure seul les risques de la manipulation et l'utilisation de son terminal de connexion par des tiers non autorisés.

Il appartient, d'autre part, au Fournisseur de prendre toutes mesures appropriées pour protéger les données et/ou les logiciels stockés ou chargés sur son équipement informatique de la contamination par des virus ou de tentatives d'intrusion.

## Article 15. Cas de Force Majeure

---

La Banque ne peut être tenue pour responsable de la non-exécution de l'une quelconque de ses obligations au titre des présentes notamment dans les cas suivants :

- Lorsque la non exécution est due à un empêchement indépendant de sa volonté ;
- Lorsqu'elle ne pouvait raisonnablement prévoir cet empêchement ou ses effets ou son aptitude à exécuter le contrat au moment de sa conclusion ;
- Lorsqu'elle n'aurait pas pu raisonnablement éviter ou surmonter cet empêchement, ou à tout le moins ses effets.

Un empêchement au sens du paragraphe précédent peut résulter notamment d'événements comme la destruction de machines, d'installations, boycotts, grèves ou lock-out sous quelque forme que ce soit, occupations de locaux, arrêts de travail, le défaut de fourniture de courant électrique, la défaillance des réseaux ou lignes de transmission, l'indisponibilité des systèmes sans que cette liste ne soit exhaustive.

## Article 16. Bonne foi

---

Les parties conviennent d'exécuter leurs obligations avec une parfaite bonne foi.

## Article 17. Titres

---

En cas de difficultés d'interprétation résultant d'une contradiction entre l'un quelconque des titres figurant en tête des clauses et l'une quelconque des clauses, les titres seront déclarés inexistantes.

## Article 18. Nullité

---

Si une ou plusieurs stipulations du présent contrat sont tenues pour non valides ou déclarées comme telles en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision passée en force de chose jugée d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

## Article 19. Intégralité

---

Les documents contractuels expriment l'intégralité des obligations des parties.

## Article 20. Convention de Preuve

---

L'acceptation des Conditions générales par voie électronique a, entre les parties, la même valeur probante que l'accord sur support papier.

Les registres informatisés et conservés dans les systèmes informatiques sont conservés dans des conditions raisonnables de sécurité et considérés comme les preuves des communications intervenues entre les parties.

## Article 21. Loi Applicable et Juridiction Compétente

---

Le présent contrat est régi par la loi marocaine. Il en est ainsi pour les règles de fond et les règles de forme et ce, notwithstanding les lieux d'exécution des obligations substantielles ou accessoires.

Tout différend au sujet des Conditions Générales et de l'accès et utilisation de la Plateforme et des Services doit d'abord faire l'objet d'une tentative de règlement à l'amiable entre les parties dans un délai maximum de trente (30) jours à compter de la date de survenance du différend avant d'être soumis à la juridiction exclusive des tribunaux de Casablanca.

Annexe 1 aux CGU : ATTESTATION DU REPRESENTANT MANDATE

Déclaration de la désignation officielle d'un représentant mandaté

Je soussigné,.....en ma qualité de xxxxxxxxxxxxxxxx et en vertu des pouvoirs qui m'ont été conférés par (Toutes les Mentions Légales de la Société : Dénomination, Forme juridique, capital et siège social, N° RC et Ville et Autorisation ou Agrément des autorités le cas échéant) donne par la présente pouvoir, à M. ou Mme, ..... agissant en qualité de ....., qui l'accepte, à agir au nom et pour le compte de la société (Dénomination Sociale)

En conséquence, je l'autorise à prendre connaissance de tous les documents quel que soit leur support, à participer à toutes les discussions, à fournir toutes les informations et, plus généralement, à faire le nécessaire dans le cadre des consultations, et les appels d'offres notamment en ce qui concerne les dépôts d'offres techniques, financières et bordereaux de prix .... Etc. sans que cette liste ne soit limitative.

Le représentant mandaté reconnaît avoir amplement pris connaissance des présentes Conditions Générales.

Le représentant mandaté pourra être contacté pour tout besoin ou toutes informations complémentaires par :

E-mail :

Téléphone fixe :

Téléphone mobile :

Adresse Courrier :

Signature du Fournisseur/Prestataire précédée de la mention « bon pour pouvoir »

A .....

Le .....

(Signature+ Cachet)